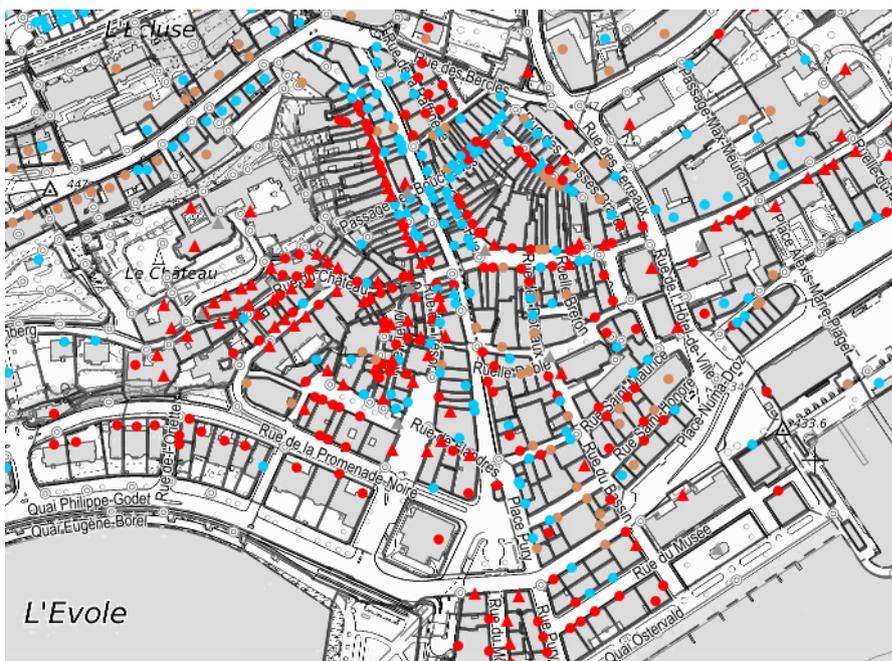


Informations sur les données	
Identification des données	Patrimoine architectural
PA02	
Titre	Patrimoine architectural
Description du contenu des données	<p>La base de données de l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel contient des informations administratives, architecturales, historiques, archéologiques et bibliographiques concernant les bâtiments sous protection, les bâtiments à l'inventaire, les bâtiments recensés (RACN) et divers autres objets. Les données administratives sont saisies dans leur entier (dates de mise sous protection et de mise à l'inventaire, dates d'évaluation du recensement architectural (RACN) avec la note attribuée à l'édifice). Les fiches descriptives des bâtiments mis sous protection, mis à l'inventaire ou évalués en notes 0, 1, 2, 3 et 4 peuvent être affichées selon les régions du canton (saisie et validation en cours).</p> <p><u>Bâtiments soumis à la loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel :</u></p> <p><u>Mise sous protection (attribut MH_CANTON):</u> décidée par un arrêté du Conseil d'Etat pris avec l'accord du propriétaire, de la commune et de la commission cantonale des biens culturels, cette mesure correspond à ce que l'on appelait autrefois le classement. Elle existe depuis la première loi sur la protection des monuments et des sites de 1902, devenue en 1995 la loi sur la protection des biens culturels.</p> <p><u>Mise à l'inventaire (attribut MI_CANTON) :</u> décidée par un arrêté du Conseil d'Etat pris avec l'accord du propriétaire et de la commune.</p> <p><u>Bâtiments recensés RACN au plan de site communal:</u></p> <p><u>Bâtiments en zone d'ancienne localité (attribut VALEUR_1):</u> le plan de site communal définit les zones en fonction du règlement d'aménagement. Les bâtiments de la zone d'ancienne localité figurent avec leur note dans le recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN).</p> <p><u>Bâtiments hors de la zone d'urbanisation (attribut VALEUR_2):</u> les bâtiments hors de la zone d'urbanisation figurent dans le recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN). Pour les bâtiments d'habitation ruraux non utilisés par l'agriculture, les notes 0 à 3 définissent les constructions dignes d'être protégées selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (art. 24d LAT).</p> <p><u>RACN: Recensement architectural du canton de Neuchâtel (attribut VALEUR_1 et VALEUR_2) :</u> chaque immeuble situé dans les zones susmentionnées a été évalué par des représentants de la commune, de la commission cantonale des biens culturels et de l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel. Il a reçu des valeurs allant de 0 (la meilleure) à 9 (la moins bonne). Ces valeurs répartissent les bâtiments en trois catégories:</p> <p><u>Catégorie 1,</u> bâtiments intéressants:</p> <p><u>Note 0,</u> remarquables: les qualités sont reconnues unanimement.</p> <p><u>Note 1,</u> intérêts multiples: moins prestigieux, mais présentant un ensemble de qualités indéniables.</p> <p><u>Note 2,</u> intérêt évident: présentant au moins par un aspect des qualités indéniables.</p> <p><u>Note 3,</u> intérêt probable: généralement moins élaboré mais présentant des qualités invitant, à la suite d'une analyse sommaire, à la poursuite de recherches historiques ou archéologiques plus approfondies.</p>

Catégorie 2, bâtiments typiques ou pittoresques:
Note 4, typiques: possède des qualités d'une construction courante, sans pour autant présenter l'intérêt d'un exemple, et s'intégrant bien au site.
Note 5, pittoresques: caractérise un volume altéré ou possédant un intérêt difficile à évaluer, jugé pittoresque faute de pouvoir en préciser autrement l'intérêt.
Note 6, neutres ou banals: ni qualités remarquables, ni défauts gênants; dont la situation n'améliore, ni ne préterite le site.
Catégorie 3, bâtiments perturbants:
Note 7, sans intérêt: présentant de nombreux défauts, mais peu en évidence.
Note 8, perturbants: nombreux défauts, inadaptés au site.
Note 9, perturbants en évidence: altère le site, disparition souhaitable.

Liens:
 Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel
https://www.ne.ch/autorites/DESC/SCNE/patrimoine/transformations/Documents/LSPC_RSN_461_30.pdf
 Site Internet de l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI)
<https://www.ne.ch/autorites/DESC/SCNE/patrimoine/Pages/accueil.aspx>
 Guichet cartographique du canton de Neuchâtel:
<https://sitnitra.ne.ch/theme/amenagement>
 Demande de permis de construire:
<http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/Pages/SATAC2.aspx>

Extrait



Légende

- ▲ Protection canton + RACN: 1e cat.
- ▲ Protection canton + RACN: 2e cat.
- ▲ Protection canton + RACN: 3e cat.
- ▲ Protection canton + RACN: -
- RACN: 1e cat.
- RACN: 2e cat.
- RACN: 3e cat.

Date des données (création) 1905 à aujourd'hui (informatisation: 2002-aujourd'hui, en cours)

Date de dernière mise-à-jour En cours - cadre de référence MN95 depuis le 13.11.2016

Type de représentation Vecteur Image Grid TIN Vidéo Papier

Echelle	1:1'000 à 1:25'000
Précision au sol	Précision des points adresse du SITN
Langue des données	Français
Thème	Patrimoine architectural du canton de Neuchâtel
Etendue géographique	Tout le canton
Limite ouest	2515000
Limite est	2580000
Limite sud	1180000
Limite Nord	1230000
Interlocuteur pour les données	
Nom	Nicole Froidevaux, Carmela Hoffmann
Organisation	Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel
Téléphone	+41 (0)32 889 69 09
Adresse	Rue Tivoli 1
Code Postal et localité	2000 Neuchâtel
Pays	Suisse
Adresse e-mail	nicole.froidevaux@ne.ch , carmela.hoffmann@ne.ch
Qualité des données	
Niveau hiérarchique	Jeu de données
Provenance des données	Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel
Source	
Description	
Echelle de la source	
Etapes du processus de production des données	2002: acquisition de la base de données et importation des adresses géoréférencées de l'ensemble des bâtiments du canton. 2002-2005: saisie des données administratives concernant les édifices mis sous protection et recensés dans les zones d'ancienne localité des communes du canton. En cours: saisie des données descriptives, historiques et bibliographiques, archéologiques et architecturales.
Distribution	
Système de référence	Système de projection suisse
Format de distribution	La majorité des formats SIG vectoriels (MapInfo, ArcView, AutoCad, etc.)
Adresse en ligne pour la distribution	http://intranet.ne.ch/sitn http://www.ne.ch/sitn
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/> Services de l'Etat <input checked="" type="checkbox"/> Intranet (Entité Neuchâteloise) <input checked="" type="checkbox"/> Internet

Informations sur les métadonnées	
Date de la dernière mise-à-jour des métadonnées	03.06.2024
Organisme responsable des métadonnées	Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

Description des attributs du patrimoine architectural			
Type	Point		
d'objet :			
Attributs :	ID	Identifiant objet	Char(40)
	ID_GUICHET	Identifiant guichet	Char(8)
	COORD_EST	Coordonnée EST (horizontale) du point	Float integer
	COORD_NORD	Coordonnée NORD (verticale) du point	Float integer
	NO_PARCELLE	Numéro de l'article cadastral	Char (77)
	ANC_NO_INV	Numéro du dossier de protection de l'OCPI, numéro de la fiche du RACN	Char (100)
	IMAGE	Photographie du bâtiment	Char(50)
	HISTO_RESUME	Description du bâtiment	Char(10000)
	COMMUNE	Nom de la commune	Char (50)
	ADRESSE	Rue et numéro	Char (250)
	LIEU-DIT	Nom du ou des lieux-dits	Char (500)
	MH_CANTON	Date de mise sous protection du bâtiment	Char (50)
	MI_CANTON	Date de mise à l'inventaire du bâtiment	Char (11)
	VALEUR_1	Note reçue par le bâtiment lors de la séance d'évaluation du RACN	Char (50)
	VALEUR_2	Note reçue par le bâtiment lors de la séance d'évaluation du RACN	Char (50)
	DATE_EVAL_1	Date de la séance d'évaluation	Char (26)
	DATE_EVAL_2	Date de la séance d'évaluation	Char (26)
	DATE_DU_CLICHE	Date de la prise de vue	Char (29)
	PRISE_DE_VUE_AUTEUR	Auteur de la prise de vue	Char (93)
	REF_FICHE_NO	Renvoi à une fiche informatique complémentaire	Char (340)
	THESAURUS_THEME		Char (2000)